

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 35-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter l'installation temporaire du véhicule du
coiffeur itinérant.

ARRETE

- Article 1:** Pour faciliter l'installation du véhicule du coiffeur itinérant, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur une partie de la **Place Casadéennes le mercredi 29 avril 2026 à partir de 8h00 jusqu'à 19h00.**
- Article 2 :** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.
- Article 3:** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 21 avril 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

